

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE**

**D'AUBIN**

----

**Séance du 14 juin 2023**

L'an deux mille vingt trois, le quatorze juin à 18 h 30, le Conseil Municipal d'AUBIN, dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie d'AUBIN, sous la présidence de Monsieur Michel BAERT.

**Etaient présents** : MM. Michel BAERT – Mmes Michèle JOSEPH-EDMOND – Christine TEULIER – M. Maurice COUDERC – Mme Charlène CUESTA – MM. Gilles AUGUSTE – Lionel AULANIER – Mme Brigitte CUESTA – MM. Alain SOLIGNAC – Théo BENTRARI – Mmes Emilie DUSSAUSOY – Mme Marie-Claude AGELOU – M. Yves SVEC – Mme Amélia AYORA – M. André MARTINEZ – Mme Brigitte RODRIGUEZ.

**Procurations** : Mme Laurianne VINCENT à Mme Brigitte CUESTA,  
M. Bernard D'IVERNOIS à M. Michel BAERT,  
Mme Christine DELPOUVE à M. André MARTINEZ,  
Mme Anne-Marie PRIOLEAU à Mme Brigitte RODRIGUEZ.

**Absents** : Mme Magali GARRIC – MM. Laurent ALEXANDRE – Jean-Pierre BALDIT – Mme Mathilde KART-BENTRARI - Denis GRUSZKA – Francis GAUBERT – Mme Renée BELIERES -

Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme Brigitte CUESTA ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

\*\*\*\*\*

**Objet** : Subventions – Classes transplantées et sorties Piscine  
Exercice 2023 (année scolaire 2022-2023).

Mme CUESTA, Adjointe au Maire expose au Conseil Municipal que la Commune apporte, comme chaque année, une participation aux Classes Transplantées et sorties Piscine aux écoles de la Commune.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

DECIDE de verser les participations suivantes :

*Exercice 2022/2023*

**Classes transplantées (du CE2 au CM2)**

- C.P.E. COMBES .....1 800 € + 70€/enfant à partir du 26<sup>ème</sup> enfant
- C.P.E. AUBIN ..... 450 €
- C.P.E. LE GUA..... 450 €

**Sorties Piscine**

- C.P.E. COMBES ..... 260 €
- C.P.E. AUBIN ..... 260 €
- C.P.E. LE GUA ..... 260 €

Ces subventions seront versées sur présentation de justificatifs.

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré en l'Hôtel de Ville, les jours, mois et an susdits.  
Ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération Transmise à la Sous-Préfecture le **19 juin 2023**  
Publiée ou Notifiée le **19 juin 2023**

Le Maire soussigné certifie sous sa responsabilité que le Présent acte est exécutoire.

La Secrétaire,



**B. CUESTA**

Pour extrait conforme,



Le Maire,  
**M. BAERT**